



Commune d'HAUTECOURT-ROMANECHÉ
Procès-Verbal du Conseil Municipal du
5 juin 2026 à 20h00

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Nathalie GIVORD, Maire.

Membres présents : Nathalie Givord – Mathieu Desbois – Etienne Demias – Charles Sthor - Mathis Blanc – Sylvie Bollard – Jean Robert Bataille – Karine Blanc – Lydie Dubuisson – Vincent Aznar.

Membres excusés : Elisabeth Bonnand (donne pouvoir à Nathalie Givord) – Jade Follet Trosset (donne pouvoir à Lydie Dubuisson) – Lydie Rollin – Titouan Calloch – Céline Girard.

Le quorum est atteint.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Elle procède ensuite à l'appel des membres de l'assemblée délibérante et fait lecture des procurations.

Elle propose de nommer Monsieur Vincent Aznar, troisième adjoint, secrétaire de séance, ce qui est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du PV du conseil municipal du 21 mai 2026** :
Mathieu Desbois, 1er adjoint, sollicite la parole et expose une réponse documentée et réglementaire sur les questions posées lors du dernier conseil relatives au formalisme du procès-verbal. Puis, évoque les raisons pour lesquelles l'intervention finale de Mr Bataille et Madame Bollard ne figurent pas sur ce même procès-verbal. Enfin, Mr Desbois rappelle la présence de Mr Bataille et Madame Bollard au sein des commissions communales tout en précisant l'intérêt pour la commune d'y intégrer des membres non élus. Mr Bataille ayant précédemment affirmé le caractère non réglementaire de l'inclusion de membres non élus au sein des commissions communales.
Mr Aznar, 3ème adjoint, fait part au conseil municipal de l'impossibilité de la part d'une petite commune comme la nôtre d'avoir une veille juridique telle que présente au sein des grandes collectivités et demande de la souplesse et compréhension.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1/ DIA GAEC de Soiriat parcelles AO 380- AO381- AO382
 - 2/ DIA SEMPE parcelle AM108- AM109
 - 3/ Désignation de la commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT
 - 4/ Elections sénatoriales désignation de délégués et suppléants
- Questions diverses

- Délibérations :

1,2/ Les DIA (déclarations d'intention d'aliéner) Gaec de Soiriat et vente Sempé sont votées à l'unanimité. Le conseil municipal faisant part de sa volonté de ne pas se porter acquéreur dans les ventes pré-citées.

3/ CLECT : Madame Le Maire expose l'obligation de nommer un titulaire ainsi qu'un suppléant au sein de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Mathieu Desbois titulaire et Vincent Aznar suppléant sont élus à l'unanimité.

4/ Elections sénatoriales : Madame Le Maire rappelle le caractère obligatoire du vote aux sénatoriales tout en précisant la nécessité pour la commune d'élire 3 titulaires et 3 suppléants. A l'unanimité, sont élus pour le collège des titulaires : Mathis Blanc, Etienne Demias ainsi que Mathieu Desbois, pour les suppléants : Karine Blanc, Titouan Calloch et Jade Follet Trosset.

- Questions diverses :

Madame Le Maire rappelle la mise en place par GBA (Grand Bourg Agglomération) de commissions thématiques au sein desquelles les élus de la commune peuvent s'inscrire. La liste des commissions est affichée dans la salle du conseil.

L'arrachage des orties dans le périmètre de la station d'épuration de Hautecourt s'est déroulé en présence de l'agent communal, Sylvie Bollard et Jean Robert Bataille. Madame Le Maire les remercie de leur participation et rappelle 2 autres interventions prévues le 10 et 15 juin au matin. Les volontaires sont les bienvenus.

Madame Le maire remercie Lydie Dubuisson pour son aide et participation au secrétariat de mairie.

Enfin, Sylvie Bollard souhaite que l'on inscrive à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la possibilité d'afficher les procès-verbaux sur les supports communaux et panneaux d'affichage.

La séance est levée à 20h50.

Le secrétaire de séance
Vincent AZNAR



Madame Le Maire
Nathalie GIVORD

